



FCPI Qi 2018

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR
NOTE FISCALE

FCPI Qi 2018

Article L214-30 du code monétaire et financier — Agrément AMF du 12/06/2018 — ISIN : FR0013336120

ETAT CIVIL

M. Mme M. & Mme Situation de famille : Marié(e) Pacsé(e) Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e)

SOUSCRIPTEUR

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : à :
Département de naissance :
Pays de naissance :
Nationalité :
Profession :
Origine des fonds :
Adresse Fiscale :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone : E-mail : @

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : à :
Département de naissance :
Pays de naissance :
Nationalité :
Profession :

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 ans minimum pouvant aller à 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025 maximum (sauf cas de déblocage prévus dans le règlement). Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 avril 2018, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la société de Gestion est la suivante :

FCPI	Année de Création	Quota Min. PME innovantes	Pourcentage de l'actif investi en titres éligibles* au 30/04/2018	Date d'atteinte de 50% du quota d'investissement en titres éligibles	Date d'atteinte de 100% du quota d'investissement en titres éligibles
INOCAP FCPI 9.3	2009	60%	48%	28/02/2011	31/10/2011
INOCAP FCPI 10.4	2010	60%	66%	28/02/2012	31/10/2012
INOCAP FCPI 11.5	2011	60%	77%	28/02/2013	31/10/2013
FCPI SANTÉAU 2011	2011	60%	71%	28/02/2013	31/10/2013
INNOVATION INDUSTRIELLE 2012	2012	90%	95%	31/08/2013	30/04/2014
FCPI MADE IN FRANCE 2012	2012	60%	72%	28/02/2014	31/10/2014
FCPI DUREE LIMITEE 6	2012	60%	70%	30/11/2013	31/07/2014
FCPI SANTÉAU 2013	2013	90%	90%	31/12/2014	31/12/2015
FCPI MADE IN FRANCE 2013	2013	60%	63%	30/06/2015	30/06/2016
FCPI DUREE LIMITEE 7	2013	60%	78%	31/03/2015	31/03/2016
FCPI SANTEAU 2014	2014	90%	93%	31/03/2016	30/06/2017
FCPI NOUVELLE FRANCE	2014	70%	63%	31/03/2017	30/06/2018
FCPI MADE IN FRANCE 2015	2015	90%	61%	31/03/2017	30/06/2018
FCPI DUREE LIMITEE 8	2014	70%	60%	31/03/2017	31/08/2018
FCPI QI 2016	2015	90%	52%	31/10/2018	31/01/2020
FCPI QI 2017	2017	90%	15%	31/03/2019	30/06/2020

* Les calculs des quotas se font en application de l'article R214-47 du Code Monétaire et Financier

ENGAGEMENT DU OU DES SOUSCRIPTEUR(S)

Je déclare :

- souscrire des parts de FCPI Qi 2018 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du code monétaire et financier.
- souscrire des parts de FCPI Qi 2018 pour mon compte propre, et en aucun cas pour compte de tiers. Dans le cas contraire, ou en cas de changement, je m'engage à informer immédiatement la société de gestion
- être en possession et avoir pris connaissance du DICI et de la plaquette commerciale du FCPI Qi 2018, et être informé que le règlement agréé par l'Autorité des Marchés Financiers est à ma disposition sur le site internet d'INOCAP Gestion et sur simple demande de ma part par e-mail ou par voie postale.
- être informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-13 I et II du code monétaire et financier, et que dès lors la souscription au FCPI Qi 2018 est irrévocable.
- comprendre les risques particuliers liés à la souscription du FCPI Qi 2018, notamment le risque de perte en capital.
- être informé de la durée de blocage des parts du FCPI Qi 2018.
- être informé des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du FCPI Qi 2018, tels qu'indiqués dans le DICI, le règlement et le bulletin de souscription.
- être informé des procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours accessibles et de leurs modalités d'exercice, et en particulier de l'existence en cas de contestation relative à la présente souscription de parts de FCPI Qi 2018 d'une possibilité de recours auprès du service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02).
- être informé de ma catégorisation en qualité de client NON PROFESSIONNEL.
- que les fonds utilisés dans le cadre de ma souscription au FCPI Qi 2018 ne résultent pas d'une activité illicite, ne proviennent pas du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou d'activités criminelles et ne seront pas utilisés pour le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme.
- que les avantages fiscaux ne constituent pas ma seule motivation dans le cadre de ma souscription au FCPI Qi 2018,
- détenir toutes les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI Qi 2018
- être informé que le droit applicable aux relations précontractuelles et au contrat de souscription est le droit français.

Fait à le / / 2018 en 4 exemplaires

Signature du souscripteur (et du co-souscripteur le cas échéant) précédée(s) de la mention 'Lu et approuvé'

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant de souscription initiale total de euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de ma souscription. J'ai pris connaissance que les droits d'entrée dans FCPI Qi 2018 sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur FCPI Qi 2018 des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de **4,94 %**. Ce TFAM maximal gestionnaire et distributeur se décompose en :

- frais et commissions de gestion, à hauteur d'un pourcentage maximal de **2,93 %**,
- frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée) à hauteur d'un pourcentage maximal de **2,01 %**.

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 7 ans.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE ("CARRIED INTEREST")

Le Fonds n'émettra qu'une seule catégorie de parts, les parts A. Les souscripteurs de parts A ont vocation à recevoir, dès lors que les Parts A auront été remboursées de leur valeur nominale et dans le cas où les Parts A affichent une plus-value, 100% de cette plus-value. La société de Gestion ne souscrira pas de parts lui donnant des droits différents sur l'actif net du Fonds.

ENGAGEMENT ET CHOIX DES PORTEURS DE PARTS *Voir § Avantages fiscaux ci-dessous*

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR. Par conséquent,

- je déclare être redevable de l'Impôt sur le Revenu ;
- je m'engage à conserver ces parts pendant une durée minimum de 5 ans à compter de leur souscription

SOUSCRIPTION

La part de ce FIA n'a pas été enregistrée en vertu de la loi us Securities act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une «u.s. Person», selon la définition de la réglementation américaine «regulations». Je reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'a été remis conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du code monétaire et financier. Je déclare avoir pris connaissance du DICI, adhérer au Fonds et à son règlement, et m'engage irrévocablement, conformément à l'article 7 du dit règlement, à souscrire :

Prix unitaire de la part		Nombre de parts (10 min., nombre entier)		Taux de droits d'entrée (maximum 5%)		Montant droits d'entrée		Montant total de la souscription initiale
100 €	x		+	%	→	€	=	€

LIVRAISON

- Je souhaite que les parts A souscrites soient livrées en nominatif pur à la Société Générale.
 Je souhaite que les parts A souscrites soient transférées en faveur de mon compte titres ouvert auprès de l'établissement dont voici les coordonnées (joindre un RIB)

Code Banque : Code Guichet : Numéro de compte : Clé RIB :

PAIEMENT

Je joins un chèque à l'ordre de : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE / FCPI Qi 2018 d'un montant de (somme en toutes lettres) :

AVANTAGES FISCAUX

Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus pour les personnes physiques aux articles 199 terdecies-0 a vi, 150-0 a III et 163 quinquies B du Code Général des impôts, dans le cadre de la réduction à l'IR :

- Je m'engage à conserver les parts A souscrites jusqu'au 31 décembre de l'année suivante de ma souscription et j'accepte de réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des valeurs réparties pendant la même période, lesquelles demeureront indisponibles jusqu'au terme de cette période ;
- je déclare être informé que je ne dois pas, seul, avec mon conjoint, mes ascendants et descendants, ensemble ou séparément, directement ou indirectement, détenir plus de 25% des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds. Je déclare être informé que je ne dois pas, seul, ou avec les membres de mon foyer fiscal ou au travers d'une personne morale dont moi-même suis, ou les membres de mon foyer fiscal sont, associé(s), détenir, plus de 10% des parts du Fonds.

J'ai noté que le non-respect des engagements et conditions énoncés ci-dessus pourrait entraîner la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié. La souscription de ce produit ne peut pas faire l'objet d'un droit de rétractation.

Fait à Le en 4 exemplaires, dont le dernier est à conserver par le souscripteur
(Exemplaires 1 et 2 : A adresser à INOCAP Gestion accompagnés d'une photocopie de pièce d'identité / Exemplaire 3 : Le conseiller / Exemplaire 4 : Le souscripteur)

Signature du souscripteur (et du co-souscripteur le cas échéant) précédée(s) de la mention 'Lu et approuvé'. En cas de compte joint, signature du titulaire et du co-titulaire.
Joindre une photocopie (recto/verso) de la CNI ou passeport de chacun des souscripteurs ainsi qu'un justificatif de domicile (facture eau, gaz ou électricité) de moins de 3 mois.

Coordonnées du conseiller :

INOCAPGestion

Société de gestion : INOCAP Gestion - 40 rue La Boétie 75008 PARIS - N° d'agrément AMF : GP 07000051 - Tel : 01 42 99 34 60 - Fax : 01 42 99 34 89
Dépositaire : Société Générale - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

INOCAPGestion

40 rue La Boétie 75008 Paris - T. +33 (0)1 42 99 34 60 - F. +33 (0)1 42 99 34 89
www.inocapgestion.com